



Procès-verbal du Conseil de Clerval

Province de Québec
District d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE 5 OCTOBRE 2022, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. MICHEL CLICHE, MAIRE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents : les conseillers, Gaétan St-Jean, Nicole Therrien, Mathilde Lévesque, Claire Paquet et Chantal Mélançon, Michel Cliche maire ainsi que la directrice générale, Stéphanie Côté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2022
4. Suivis au procès-verbal ;
5. Trésorerie ;
6. Correspondance ;
7. Dossiers des conseillers ;
8. Embauche opérateur de déneigeuse;
9. Demande de commandite;
10. Demande de dérogation mineure;
11. Autorisation des données du CAUAT;
12. Période de questions;
13. Levée de l'assemblée.

2. ORDRE DU JOUR

2022-10-01

IL EST PROPOSÉ par Mathilde Lévesque appuyé par Gaétan St-Jean et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le président, Michel Cliche

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2022

2022-10-02

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensée;

IL EST PROPOSÉ par Chantal Mélançon, appuyé par Gaétan St-Jean et résolu que le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2022 soit adopté tel que présenté.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

IL EST PROPOSÉ par Claire Paquet, appuyé par Nicole Therrien et résolu :

QUE la liste des comptes à payer au montant de 67 984.78\$ soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Adoptée

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale résume les communications reçues depuis la dernière séance du conseil.

7. DOSSIERS DES CONSEILLERS

- Le conseiller Gaétan St-Jean nous informe du décès d'un membre du club nautique
- La conseillère Claire Paquet nous mentionne être en attente d'une communication du Réseau Biblio, plus de détails à venir
- M. Michel Cliche, Maire mentionne qu'il y aura un suivi plus serré en ce qui concerne le grattage des chemins avant que le sol soit trop gelé pour s'assurer d'avoir de plus beau chemin pour la saison hivernale.

8. EMBAUCHE OPÉRATEUR DE DÉNEIGEUSE SAISONNIER

Il est proposé par Chantal Mélançon appuyé par Mathilde Lévesque de procéder à l'embauche de Gérald Morin en tant qu'opérateur de déneigeuse saisonnier à compter du 15 octobre 2022 au 15 avril 2023 aux conditions déposées au dossier et d'autoriser Stéphanie Côté à signer ses conditions de travail.

Adoptée

9. DEMANDE DE COMMANDITE

Attendu que la municipalité a reçu une demande de commandite de la part de Réalisation Clerval pour l'organisation d'une fête d'halloween;

Attendu que la Municipalité appui cette initiative;

En conséquence, il est proposé par Nicole Therrien appuyé par Claire Paquet de remettre un chèque au montant de 200\$ au Comité Réalisation Clerval pour organiser la fête.

Adopté

10. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Pour la Propriété situé au :	556 chemin de la Plage-Cayouette ;
Cadastre :	4 049 958

2022-10-04

2022-10-05



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

- DÉROGATION MINEURE DEMANDÉE -

- 1- Maintien du garage à l'endroit actuel. La marge de recul avant non respectée. Doit être de 3 mètres et plus de la ligne de lot avant, présentement il est à 2.73 mètres.

2022-10-06

Attendu qu'une demande de dérogation mineure est demandée pour le maintien d'un garage à l'emplacement actuel.

Attendu que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par Claire Paquet appuyé par Chantal Mélançon d'accepter la demande de dérogation mineure tel que demandé.

Adoptée

11. AUTORISATION TRANSMISSION DES DONNÉES DU CAUAT À LA MRCAO

2022-10-07

Données du centre d'appels d'urgence 911

ATTENDU QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC d'Abitibi-Ouest (MRCAO) est en vigueur;

ATTENDU QUE le Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi Témiscamingue (CAUAT) compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques;

ATTENDU QUE le CAUAT exige depuis le novembre 2021 une autorisation, par résolution, de chacune des municipalités avant de transmettre les données à la MRCAO;

ATTENDU QUE la MRC doit mettre en place, avec la collaboration des services en sécurité incendie (SSI), des mécanismes de suivi des forces de frappe déterminées au schéma et, le cas échéant, faire des recommandations au Comité en sécurité incendie de la MRCAO sur les modifications à apporter selon l'action #69 du présent SCRSI;

ATTENDU QUE les données provenant du CAUAT sont essentielles pour faire le suivi des forces de frappe, des procédures de déploiement ainsi que pour modifier le découpage des territoires et le plan d'entraide automatique (PEA);

ATTENDU QUE la MRC doit faire un suivi régulier au PEA et doit transmettre les procédures de déploiement, le redécoupage des territoires protégés par les SSI ainsi que PEA au centre d'appels d'urgence 911 selon l'action #65 du présent SCRSI;



Procès-verbal du Conseil de Clerval

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan St-Jean appuyé par Chantal Mélançon et résolu unanimement d'autoriser le Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi Témiscamingue (CAUAT) à transmettre à la MRC d'Abitibi-Ouest les informations provenant des cartes d'appel et des fichiers de mobilisations de la banque de données informatiques du centre d'appels d'urgence 911.

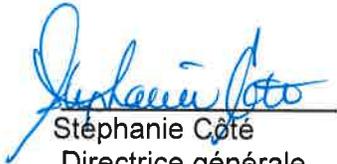
Adopté

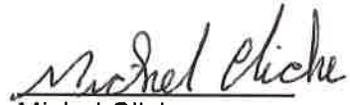
12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne nous mentionne que le chemin de l'Île Nepawa n'a été nivelé seulement une fois au courant du mois de septembre, malgré les pluies tombées. La municipalité va contacter le contracteur pour s'assurer d'un nivelage convenable.

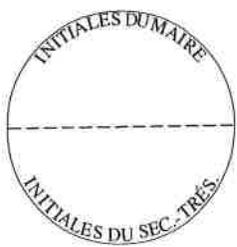
13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Nicole Therrien à 19h28 .


Stéphanie Côté
Directrice générale


Michel Cliche
Maire

« Je, Michel Cliche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval